

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2008/004077**
n° de gestion : **1961B00054**
n° SIREN : **061 500 542 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 16/05/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOVEC société à responsabilité limitée

20 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale mixte du 27/03/2008 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

SOVEC

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

16 MAI 2008

Sous le N° 1277

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 3.000.000 Euros
Siège social à ECHIROLLES 38130
20 rue Fernand Pelloutier

061 500 542 RCS GRENOBLE


SOCIÉTÉ D'AVOCATS
E N 276
20, rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES CEDEX
Tel. 04 76 22 55 12 - Fax 04 76 22 17 60

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 27 MARS 2008

L'an deux mil huit,
Le vingt sept mars à 17 heures,

Les membres de la société susvisée se sont réunis au siège social, sur la convocation de la gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée lors de son entrée en séance, dont l'examen permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts du capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Madame Martine PACCOUD dirige la réunion en sa qualité de co-gérante.

M. ALAIN BOUILLON
est désigné en qualité de secrétaire.

La Présidente constate que Monsieur Christian MURAZ, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation
- pouvoir des associés représentés
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- le rapport de la gérance
- le texte des projets de résolutions

Puis, la Présidente déclare que les documents légaux devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'assemblée générale lui en donne acte.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



A/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- autorisation et agrément à conférer
- modification de la répartition du capital social
- autorisation de nantissement
- pouvoirs pour les formalités

B/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- démission d'un co-gérant
- nomination d'un co-gérant

Puis, lecture est donnée du rapport établi par la gérance et la discussion est déclarée ouverte.

Après un échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour sont adoptées d'un commun accord :

A/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale connaissance prise du projet de cession de la totalité des parts appartenant à Monsieur et Madame Alain GARREL, à Madame Sophie FOREST, à Madame Delphine KECHICHI et à Mademoiselle Florence GARREL au profit de :

- Madame Anne ROUMENOFF à concurrence de 8 parts
- Monsieur Eric ZABE à concurrence de 2 parts
- Monsieur Bruno PRADAL à concurrence de 2 parts
- Monsieur Bruno BILLAUD à concurrence de 9 parts
- Monsieur Alain BOUILLOT à concurrence de 9 parts
- Monsieur David BRENOT à concurrence de 9 parts
- Madame Isabelle BRISARD à concurrence de 9 parts
- Monsieur Jacques BUISSON à concurrence de 9 parts
- Monsieur Xavier CODDET à concurrence de 9 parts
- Monsieur Lucien DESRUELLE à concurrence de 9 parts
- Monsieur John ELMS à concurrence de 9 parts
- Monsieur Rolland NINO à concurrence de 9 parts
- Madame Martine PACCOUD à concurrence de 9 parts
- Monsieur Pierre TRINQUIER à concurrence de 9 parts
- Cabinet J. G. & ASSOICES à concurrence de 9 parts
- et du Cabinet P. A. & ASSOCIES à concurrence de 998 parts

déclare, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, autoriser les cessions de parts projetées et expressément agréer en qualité de nouvelle associée, la société :

- "CABINET P. A. & ASSOCIES", société à responsabilité limitée au capital de 3.000 € dont le siège social est à ECHIROLLES 38130 – 20 rue F. Pelloutier.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts, lequel aura désormais la rédaction suivante, dès que les cessions de parts ci-dessus seront devenues définitives.

JB 

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000 €. Il est divisé en 17.609 parts, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux comme suit :

- à Monsieur Philippe AUBERT, propriétaire de cent parts portant les n° 2.615 à 2.714, ci...	100
- à Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 1 à 1.117, 8.351 à 8.359, 10.705 à 10.710 et de 12.742 à 12.756, ci.....	1.147
- à Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 1.118 à 2.234, 8.360 à 8.368, 10.711 à 10.716 et de 12.727 à 12.741, ci.....	1.147
- à Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de quatre vingt dix neuf parts portant les n° 2.236 à 2.334, ci.....	99
- à Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de cent cinquante parts portant les n° 2.335 à 2.484, ci.....	150
- à Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de cent trente parts portant les n° 2.485 à 2.614, ci.....	130
- à la Société BRIANCON GESTION INFORMATIQUE, propriétaire de cinquante huit parts portant les n° 2.815 à 2.872, ci.....	58
- à Monsieur Jean-Jacques TAGNARD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.715 à 2.814, ci.....	100
- à Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 2.873 à 3.989, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728 et de 12.832 à 12.846, ci.....	1.147
- à Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 3.990 à 5.106, 8.387 à 8.395, 10.729 à 10.734 et de 12.787 à 12.801, ci.....	1.147
- à Monsieur Lucien DESRUELLE, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 5.107 à 6.223, 8.405 à 8.413, 10.741 à 10.746 et de 12.772 à 12.786, ci.....	1.147
- à Monsieur John ELMS, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 6.224 à 7.340, 8.414 à 8.422, 10.747 à 10.752 et de 12.847 à 12.861, ci.....	1.147
- au Cabinet P. A. & ASSOCIES, propriétaire de neuf cent quatre vingt dix huit parts portant les n° 7.341 à 8.338, ci.....	998
- à Monsieur Rolland NINO, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 8.423 à 8.431, 8.458 à 9.574, 10.753 à 10.758 et de 12.802 à 12.816, ci.....	1.147
- à Madame Martine PACCOUD, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 8.432 à 8.440, 9.575 à 10.691, 10.759 à 10.764 et de 12.757 à 12.771, ci.....	1.147
- à la SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES, propriétaire de mille neuf cent quatre vingt une parts portant les n° 2.235, 11.809, 12.877 à 12.910, 12.928 à 14.871 et 16.492, ci...	1.981
- à Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 8.441 à 8.449, 10.765 à 10.770, 12.817 à 12.831 et de 14.872 à 15.988 et de, ci.....	1.147

50

47

- à Monsieur Eric ZABE, propriétaire de trois cent huit parts portant les n° 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701 et de 15.989 à 16.291, ci..... 308
- à Monsieur David BRENOT, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 8.369 à 8.377, 10.717 à 10.722, 12.862 à 12.876 et de 16.493 à 17.609 et de, ci..... 1.147
- à Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de mille cent quarante sept parts portant les n° 8.396 à 8.404, 10.735 à 10.740, 11.810 à 12.726, 12.911 à 12.925 et de 16.292 à 16.491, ci..... 1.147
- à Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de quinze parts portant les n° 8.339 à 8.346 et de 10.692 à 10.698, ci..... 15
- à Monsieur Bruno PRADAL, propriétaire de cinq parts portant les n° 8.349, 8.350 et de 10.702 à 10.704, ci..... 5
- au Cabinet J.G. & ASSOCIES, propriétaire de mille quarante huit parts portant les n° 8.450 à 8.457, 10.771 à 11.808, 12.926 et 12.927, ci..... 1.048

Les soussignés déclarent expressément que les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du projet de la SARL « Cabinet P. A. & ASSOCIES », future associée, d'affecter en nantissement au profit de la CAISSE D'EPARGNE les parts sociales qu'elle va acquérir dans la société, décide de donner son consentement à ce nantissement et déclare expressément agréer ce nantissement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs :

- à la gérance, à l'effet de constater dans un procès-verbal la modification de l'article 7 ci-dessus décidée,
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de publicité requises par la loi.

B/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale :

- prend acte de la décision de Monsieur Alain GARREL de démissionner de ses fonctions de co-gérant de la société, à compter du 31 mars 2008
- décide de nommer en qualité de co-gérant de la société, pour une durée illimitée et à compter du 1^{er} avril 2008, Monsieur Philippe ASTOLFI né le 19 février 1972 à VILLENEUVE ST GEORGES (94) demeurant à VIF 38450 – 56 Traverse de la Galovière.




CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente de séance et le secrétaire, après lecture et la séance a été levée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dumont', with a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. J. B.', with a long horizontal stroke extending to the right.